





Le projet de « nouveau réseau de proximité » a été présenté par le Directeur Départemental des Finances Publiques au mois de juin et se résume comme suit :

- Fermeture d'ici 2022 de 8 trésoreries de proximité : Bram, Cuxac-Cabardès, Durban-Corbières, Lézignan-Corbières, Leucate, la Paierie Départementale, Peyriac-Minervois et Quillan.
- Création d'une antenne sans pleines compétences en lieu et place de la trésorerie de Castelnaudary.
- Mise en place de 3 centres industriels de traitement de la comptabilité des collectivités locales à Carcassonne, Narbonne et Limoux.
- Transformation en simple antenne avant suppression inéluctable du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Limoux.
- Pour remplacer les comptables publics, il est proposé la création de postes de « conseiller des collectivités locales » dont l'utilité et les réelles fonctions restent à définir.
- La création d'« accueil de proximité » dont les activités et compétences réelles sont bien mystérieuses.

Il s'avère que ni les collectivités locales, ni les entreprises, ni les usagers, ni les agents des Finances Publiques n'ont quoi que ce soit à attendre de ce nouveau « réseau de proximité ».

Pour les collectivités locales, l'éloignement de la trésorerie empêchera les relations de proximité qui permettent notamment le renseignement sur des problématiques budgétaires et comptables au quotidien.

Par ailleurs, le délai de paiement des dépenses des collectivités locales s'allongerait exagérément. Aujourd'hui, ce délai de paiement du seul comptable s'élève à 2,5 jours dans la plus petite trésorerie du secteur local du département de l'Aude contre 12,8 jours pour la plus grosse. Multiplier par 5 le nombre de budgets gérés par cette structure sans transfert correspondant de personnel entraînera inévitablement une aggravation du délai de paiement.

Cet allongement des délais de paiement se fera au détriment des fournisseurs et des collectivités locales.

Au détriment des fournisseurs, et notamment des PME et TPE, principales bénéficiaires de la commande publiques, qui verront par conséquent leur situation financière se détériorer alors même que le climat économique est particulièrement morose.

Au détriment des collectivités locales puisque celles-ci devront verser des intérêts moratoires aux fournisseurs en cas de délai global de paiement de 30 jours dépassé.

Si ce projet était mis en œuvre, le conseil financier, budgétaire et fiscal ne serait plus assuré. En effet, avec la trésorerie de proximité, l'agent en charge du suivi des dépenses ou des recettes de la collectivité locale ou le comptable public présent à la trésorerie de façon permanente répond rapidement à toute demande budgétaire, juridique ou comptable. Le « conseiller des collectivités locales » sera déconnecté de la situation de la collectivité. Il n'aura accès ni à la connaissance des dossiers des agents de la trésorerie de proximité, ni aux documents disponibles sur ce site.

Le but évident de cette restructuration est la suppression des missions et d'agents des Finances Publiques. Dès lors, à très brève échéance, les collectivités locales devront opter pour une intégration en agence comptable et recourir à des services privés, ce qui signifiera un transfert de charges au détriment des finances des collectivités locales. Bien évidemment, nous ne pouvons

pas cautionner ce basculement de charges alors que les budgets et les dotations de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales se réduisent.

Les collectivités locales du département de l'Aude ne sont d'ailleurs pas dupes et délibèrent massivement contre ce projet

Si ce projet était mis en œuvre, les usagers devraient se rendre à Carcassonne, Narbonne ou Limoux pour obtenir les renseignements sur leurs impôts et leurs redevances locales. Aujourd'hui, des agents formés sont susceptibles en trésorerie de répondre à toute interrogation sur ce sujet.

A l'avenir, l'usager devra tout d'abord appeler les services des Finances Publiques pour demander un rendez-vous avant d'obtenir une réponse et se déplacer sur une de ces communes. Certains devront accomplir un nombre considérable de kilomètres : comment feront donc les contribuables non-motorisés ou dont les ressources ne permettent pas de financer des trajets en voiture importants ?

En contrepartie de ce recul brutal et inédit de la Direction Générale des Finances Publiques, le Directeur Départemental propose de développer d'autres services d'accueil qui s'exerceraient en grande partie dans le cadre des Maisons France Service, de l'accueil itinérant ou de « points de contact ». Mais ces structures, telles qu'elles sont envisagées, ne seront pas des services de pleine compétence comme le sont les actuelles trésoreries. Elles assureront aux frais des collectivités locales, et donc des contribuables locaux, une simple mise en relation via un ordinateur des usagers aux services (en ligne la plupart du temps) de l'État. Pour la plupart des démarches que les usagers font auprès des trésoreries de proximité, il faudra se déplacer, rejoindre des services plus éloignés ou appeler en patientant pour cause de lignes téléphoniques surchargées.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques a, avant son départ, amendé le projet initial en décidant de maintenir la Paierie Départementale et de transformer la trésorerie de Lézignan-Corbières en simple antenne.

Ce projet modifié n'est pour l'intersyndicale en aucun cas acceptable.

Les revendications de l'intersyndicale des Finances Publiques sont les suivantes :

- L'abrogation du « nouveau réseau de proximité » permettant le maintien des 9 trésoreries de proximité menacées de suppression avec plein exercice de leurs compétences ainsi que du Service des Impôts des Entreprises de Limoux.
- La réunion, dans chaque canton, d'une commission composée d'élus, de représentants d'usagers et d'agents des Finances Publiques permettant de déterminer la nature du réseau du service public des Finances en fonction des besoins exprimés.